

# MULTINATIONALES ET DROITS HUMAINS RÉSISTER AU CHAOS

17

18

## TOTALENERGIES : LA PLUS TOTALE IMPUNITÉ

La loi française prévoit un « devoir de vigilance », mais ne l'applique pas.

20

## OPINIONS : L'ESPOIR DE L'ACTION COMMUNE

L'engagement des chrétiens pour les droits humains et l'écologie.

22

## INDUSTRIE TEXTILE : POUR UNE PRESSION CITOYENNE

Le Collectif Éthique sur l'étiquette combat les dérives de l'industrie textile.

24

## ÉTHIQUE ET JUSTICE : DES ENTREPRISES RESPONSABLES

Certains dirigeants s'associent et s'engagent pour la justice sociale.

## ÉNERGIES FOSSILES

## LA PLUS TOTALE IMPUNITÉ

TEXTE BERNADETTE FORHAN,  
vice-présidente catholique de l'ACAT-France

La mondialisation et les dépendances qu'elle génère appellent la création d'un régime de responsabilité adapté : la France est la première en Europe à avoir institué un « devoir de vigilance ». Il rend les entreprises responsables et impose l'identification, la connaissance et la prévention des risques humains et environnementaux, ainsi que l'accès des victimes à la justice en cas de défaillance.

Par la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre, la France instaure, dans le Code de commerce, de nouvelles obligations aux sociétés les plus importantes, qui doivent établir et mettre en œuvre de manière effective un plan de vigilance. Elle prévoit l'engagement de leur responsabilité en cas de manquement à ces nouvelles obligations visant à prévenir les risques d'atteintes graves aux droits humains et à l'environnement, y compris lorsqu'elles sont commises par leurs filiales directes ou indirectes, en France et dans le reste du monde.

## ENCORE FAUT-IL APPLIQUER LA LOI

Pour la première fois, le 28 février 2023, une décision de justice a été rendue sur la base de cette loi. Elle concerne la procédure engagée dès juin 2019 par six ONG<sup>(1)</sup> contre le projet pétrolier hors normes de TotalEnergies en Ouganda et en Tanzanie, appelé EACOP/Tilenga. Ce dernier prévoit d'une part le forage de plus de 400 puits, dont un tiers dans le parc national des Murchison Falls, au bord du lac Albert, et d'autre part la construction d'un oléoduc enterré et chauffé à 50 °C de près de 1 500 km pour liquéfier et acheminer le pétrole ougandais vers le port

tanzanien de Tanga. Le parc des Murchison Falls, traversé par le Nil blanc, est un site classé de l'Union internationale pour la conservation de la nature. Quant à l'oléoduc, il traversera d'autres réserves, y compris un parc national en Tanzanie, et longera le lac Victoria, au mépris des dangers de pollution de l'eau et des risques sismiques. La longueur de cette procédure judiciaire vient de la bataille menée entre Total et les associations pour définir devant quelle institution serait plaidée cette affaire : Total voulait débattre devant un tribunal commercial, alors que les ONG demandaient l'intervention d'un tribunal judiciaire. C'est finalement la Cour de cassation qui, en décembre 2021, a donné raison aux associations en rejetant la compétence des tribunaux de commerce.

## DES RAPPORTS ET TÉMOIGNAGES INQUIÉTANTS



Mais cette décision ne règle rien : le juge des référés du tribunal de justice de Paris a débouté les associations sur des questions de procédures et non sur le fond. En fait, le tribunal a d'abord considéré que les griefs étaient très différents de la mise en demeure de juin 2019 et a donc déclaré « irrecevables » les demandes des ONG.

Ensuite, cette décision pose la question de la pertinence du juge des référés dans cette démarche, puis revient longuement sur la difficulté de faire appliquer la loi sur le devoir de vigilance. Le juge explique ainsi que « cette législation assigne des buts monumentaux de protection des droits humains et de l'environnement à certaines catégories d'entreprises précisant à minima les moyens qui doivent être mis en œuvre pour les atteindre ».




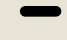
Suite à de nombreux témoignages et alertes concernant les violations des droits humains et dommages environnementaux liés aux activités de TotalEnergies en Ouganda – provenant tant de la société civile que de rapporteurs spéciaux des Nations unies –, une délégation de quatre eurodéputés s'est rendue sur place du 24 juillet au 1<sup>er</sup> août 2022 à l'invitation de plusieurs associations de la société civile ougandaise pour venir rencontrer les acteurs impliqués dans ce projet.

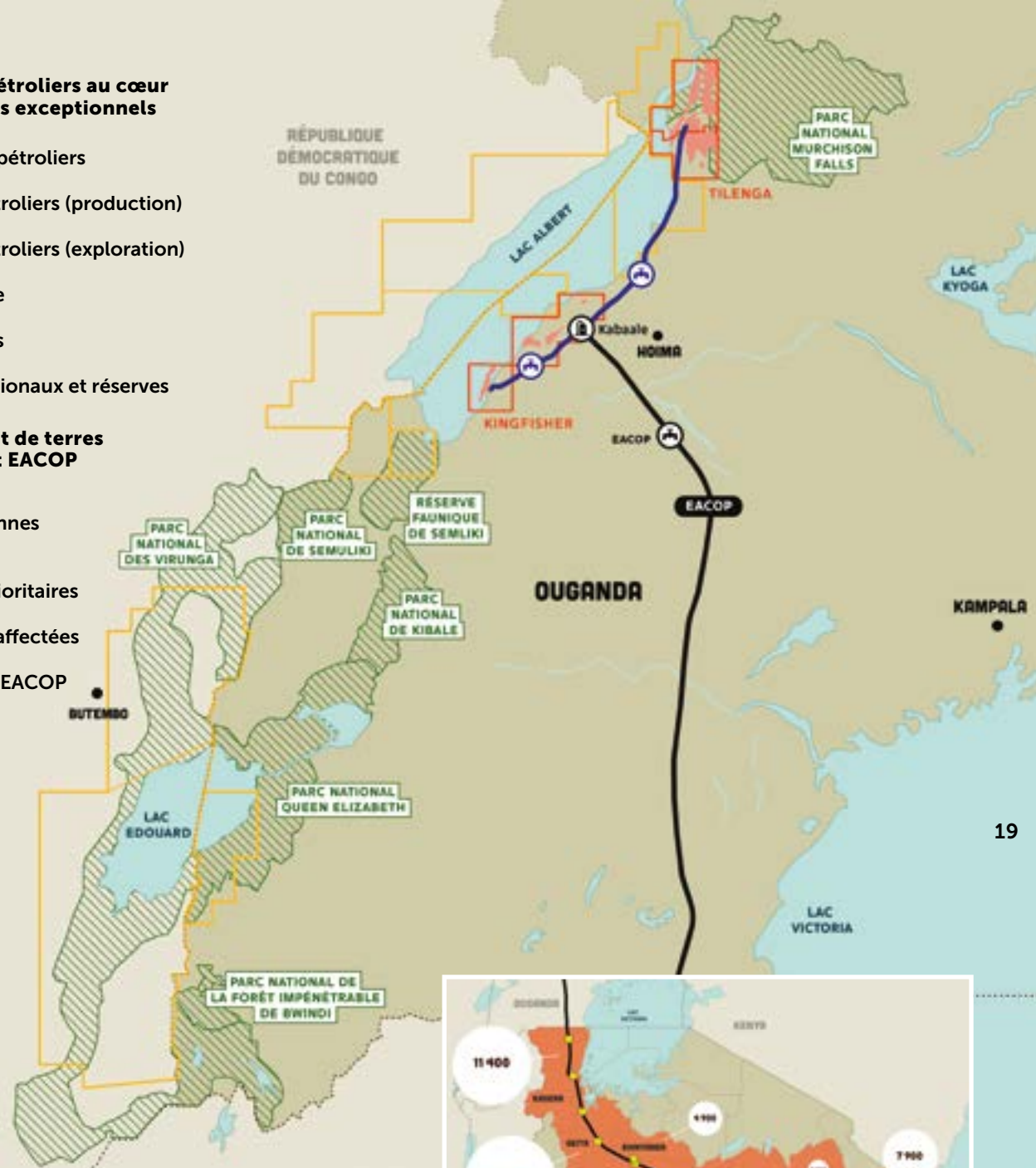
La conclusion du rapport présenté au retour de cette mission confirme les nombreuses alertes précédemment lancées concernant les violations des droits humains et les atteintes environnementales induites par les projets Tilenga et

## Des projets pétroliers au cœur d'écosystèmes exceptionnels

-  Champs pétroliers
-  Blocs pétroliers (production)
-  Blocs pétroliers (exploration)
-  Raffinerie
-  Oléoducs
-  Parcs nationaux et réserves

## Accaparement de terres pour le projet EACOP

-  3 000 Nombre de personnes affectées
-  Zones prioritaires
-  Régions affectées
-  Oléoduc EACOP



© LES AMIS DE LA TERRE, DANS EACOP, LA VOIE DU DÉSASTRE (2022).

EACOP. En particulier, les eurodéputés ont pu attester des nombreux problèmes soulevés par les processus d'acquisition des terres pour ces projets. Les témoignages font état des pressions subies autant par les personnes directement impactées que par la société civile locale, à la fois de la part d'acteurs privés (notamment TotalEnergies et ses sous-traitants) que de membres des États.

Alors que l'ONU, dans sa résolution A/76/L.75 du 26 juillet 2022, considère que l'accès à un environnement propre et sain est un droit humain universel ; alors que, dans son rapport d'avril 2022, le Giec appelle à une sortie des énergies fossiles et à une réduction substantielle de l'utilisation de ces énergies, il est indispensable que la loi du 27 mars 2017 entre réellement en vigueur et que les inquiétudes exprimées soient prises en compte. ♦

1. Les Amis de la Terre, Survie, Afiego (Africa Institute for Energy Governance), Nape (National Association of Professional Environmentalists), Cred (Civic Response on Environment and Development), Navoda (Navigators of Development Association).

## OPINIONS

## L'ESPOIR DE L'ACTION COMMUNE

*Humains* donne la parole à deux femmes qui témoignent de la capacité d'engagement des chrétiens dans la défense des droits. Elles se penchent sur les outils de contestation ainsi que sur l'enthousiasme permis par la mobilisation contre le projet EACOP/Tilenga de TotalEnergies.

écroués. Peu après, un évêque, un pasteur, un rabbin et un haut responsable bouddhiste ont affirmé ensemble leur opposition au projet et enfin 400 jeunes catholiques ont demandé aux évêques français de se prononcer.

## UTILISER LE CADRE JURIDIQUE

Alors que la loi française n'a pas encore pu montrer son efficacité du fait notamment des délais du système hexagonal, une directive est actuellement en négociation au niveau européen. En effet, à ce jour, il n'existe pas de cadre juridique européen pour établir la responsabilité juridique des entreprises multinationales en matière de respect des droits humains et de protection de l'environnement, ni pour garantir un accès à la justice et à des réparations pour les personnes affectées par leurs activités. Or, la responsabilité des multinationales dans les désastres écologiques est à la mesure de leur puissance (en France, 27 multinationales émettent quatre fois de CO<sub>2</sub> plus que tout le pays). Après la publication d'une première proposition de texte par la Commission

européenne et le vote d'une position du Conseil de l'UE en 2022, c'est au tour du Parlement européen de se prononcer sur cette future législation lors d'un vote en plénière au mois de mai.

## LE NERF DE LA GUERRE

Outre le droit, un enjeu important est celui des fonds. Ces projets ont besoin de financements. Or, le premier financeur de TotalEnergies est

le Crédit Agricole et son premier actionnaire est Amundi (sa filiale). L'interpellation de ces deux entités représente une partie de la solution, car des projets comme EACOP ou le désastreux projet gazier au Mozambique ont besoin d'investisseurs. Au niveau international, la coalition StopEACOP a déjà obtenu des engagements de la part de 24 banques et de 22 assureurs de ne pas soutenir ce projet climaticide.

En mai 2021, l'Agence internationale de l'énergie a écrit que « rester sur une trajectoire 1,5 °C implique de stopper le développement de nouveaux projets pétroliers et gaziers dès 2022 ». Or, le projet EACOP promet d'émettre 34 millions



## 20 L'OPPOSITION DES CHRÉTIENS AU PROJET EACOP-TILENGA

PAR LAURA MOROSINI, directrice Europe du mouvement Laudato Si'

Alors que le nouveau rapport du Giec préconise de « sortir urgemment des énergies fossiles », des géants industriels optent pour le chaos climatique au mépris de l'Accord de Paris et des droits humains. À partir du cas tristement célèbre d'EACOP, voyons quels outils et acteurs peuvent résister à ces multinationales.

Aux côtés des ONG locales ou écologistes, il faut noter le rôle des chrétiens. En 2021, lors du congrès de l'Union internationale pour la conservation de la nature à Marseille, le frère capucin Ben Ayodi témoignait des conséquences de ce projet sur la biodiversité (disparition du chimpanzé de Schweinfurth, détérioration du parc naturel, risque de fuites de l'oléoduc sous-terrain dans le lac Victoria dont dépendent 40 millions de personnes). En 2022, la Semaine Laudato Si', anniversaire de la publication de l'encyclique du pape François sur la « sauvegarde de notre maison commune » coïncidait avec l'assemblée générale de Total. Des chrétiens ougandais, tanzaniens et français ont chanté et prié ensemble dans l'église Notre-Dame-des-Anges. À l'automne, des étudiants membres du « chapitre » ougandais du Mouvement Laudato Si' tentaient de sortir quelques panneaux devant une station-service ougandaise... et ont été immédiatement



Les désastres humains et écologiques provoqués par l'industrie pétrolière impactent de nombreux pays du continent africain (ici le Nigeria).

de tonnes équivalent CO<sub>2</sub> par an. C'est afin d'éviter que ce type de projets que des chrétiens de plus en plus nombreux (déjà 200 diocèses, congrégations, universités...) se mobilisent depuis 2015 pour que leur épargne ne détruise pas le climat et que le Vatican y invite clairement. Dès mai 2023, le Mouvement Laudato Si' proposera également aux particuliers de s'engager vers la voie du désinvestissement en prenant appui sur le film *La Lettre*, un documentaire à la disposition de tous ([www.theletterfilm.org](http://www.theletterfilm.org)) pour visualiser la catastrophe, mais aussi les voix qui luttent courageusement... et auxquelles nous pouvons nous unir. ♦

## QUAND LE CRI DE LA TERRE PERCUTE ET RASSEMBLE LE CRI DES HUMAINS

PAR ELENA LASIDA, professeure d'économie à l'Institut catholique de Paris

Le juge des référés du Tribunal de justice de Paris a débouté le 28 février les six ONG qui attaquaient TotalEnergies sur son devoir de vigilance pour son mégaprojet pétrolier EACOP/Tilenga en Ouganda et en Tanzanie. La désillusion fut à la hauteur du caractère exceptionnel de la démarche conduite par la société civile contre l'entreprise. Mais le résultat final ne doit pas cacher les avancées inédites associées à cette action. Si l'action des ONG se solde pour l'instant par un échec, elle témoigne pourtant d'avancées incroyables. Avancée, car l'action est portée conjointement par des ONG



du Sud et des ONG du Nord : une forme inédite de solidarité internationale qui ne se limite pas au « faire pour » mais qui met en place un véritable « faire avec ».

Avancée, car c'est la première fois qu'une décision de justice est rendue sur la base de la loi de devoir de vigilance, qui constitue en elle-même un pas géant dans l'élargissement de la responsabilité sociale

et environnementale des entreprises. Elle rend en effet les entreprises responsables à l'égard de leurs fournisseurs. Il y a déjà eu une péripétie juridique à utiliser cette loi pour l'affaire EACOP/Tilenga, car il ne s'agit pas d'une affaire de fournisseur, mais de relation avec une filiale de l'entreprise mère. La démarche relève d'audace et d'inventivité dans l'utilisation de l'outil juridique au service du bien commun.

## L'ESPOIR DE NOUVEAUX POSSIBLES

Avancée, aussi, dans les mobilisations provoquées, car, au-delà des associations et ONG habituelles à intervenir dans ce type d'affaires, on a vu les Églises chrétiennes prendre part à l'action, avec une démarche inédite : une lettre adressée par 400 jeunes catholiques aux évêques français pour leur demander de dénoncer le projet, par exemple.

Le cri de la Terre est angoissant et tragique : entre le rapport du Giec publié en mars et la sécheresse qui devient une menace planétaire, on ne peut plus ne pas l'entendre. Mais nous croyons qu'il s'agit d'un « cri d'enfance », comme le dit Saint Paul dans sa lettre aux Romains (Rm 8, 18). Un cri qui est signe d'un nouveau possible, d'une nouvelle humanité, d'une nouvelle fraternité universelle : les avancées associées à l'affaire EACOP en témoignent ! ♦



Le Bangladesh est le deuxième exportateur mondial de vêtements de marques de mode occidentales (fast fashion) : 60 % vers l'Europe, 40 % vers l'Amérique du Nord.

### Le Collectif Éthique sur l'étiquette défend les travailleurs du textile et de l'habillement. En quoi leurs droits sont-ils menacés?

**Nayla Ajaltouni** : L'habillement est un secteur emblématique de la mondialisation économique. Cette industrie est allée chercher sa main-d'œuvre dans des pays à bas coûts. Ces secteurs sont stratégiques pour ces pays, comme le Bangladesh et le Cambodge. À la faveur d'accords commerciaux, ils établissent des salaires minimums, extrêmement bas, pour attirer les donneurs d'ordres. Les travailleurs sont surtout des jeunes femmes pauvres, non qualifiées. Parmi les violations les plus importantes, on trouve des salaires de misère et la violation de la liberté syndicale. La question de la sécurité au travail est également un enjeu. Il suffit de se souvenir de l'effondrement du Rana Plaza en avril 2013.

### Existe-t-il un label qui certifie que le vêtement est fabriqué dans des conditions respectueuses des droits humains?

**N. A.** : C'était le combat initial du Collectif Éthique sur l'étiquette. Il a été abandonné en raison de la complexité des chaînes de valeurs dans l'habillement. Aujourd'hui, le combat réside dans le soutien des travailleurs, pour l'élévation de leurs salaires, et dans le fait de rendre juridiquement responsables les sociétés transnationales qui sont basées dans les pays développés, c'est-à-dire les donneurs d'ordres. Ces multinationales doivent être tenues responsables des impacts sociaux et environnementaux de leurs activités. Le Collectif cherche un changement systémique qui réside, selon lui, dans la responsabilité juridique.

### Le boycott d'une enseigne est-il efficace?

**N. A.** : Parce que le Collectif Éthique sur l'étiquette travaille avec des organisations qui représentent les travailleurs dans les pays producteurs de textile, il n'encourage pas le boycott. Or, le Bangladesh fait travailler trois millions de personnes dans le textile. Pour que le boycott soit efficace, il faut qu'il soit organisé et qu'on puisse proposer une alternative. Mais en fait, il faut transformer le modèle économique de toute l'industrie. Nous appelons à une pression citoyenne sur les marques, sur les pouvoirs publics français ou européens, au service des réglementations. Il vaut mieux accroître la capacité des citoyens à faire pression et les encourager à rejoindre les actions organisées par notre Collectif.

### Est-il utile d'agir pour un changement au niveau du droit international du travail?

**N. A.** : Pour le Collectif, le droit est le cœur de l'action pour rendre redevables les acteurs les plus puissants de la mondialisation, les sociétés transnationales. Cette stratégie a émergé en 2011, lorsque les Nations unies ont adopté, au sein du Conseil des droits de l'homme, les principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits humains. Entre 2012 et 2017, nous avons passé cinq ans, avec une coalition d'acteurs, à faire adopter une loi pionnière sur le "devoir de vigilance", qui, pour la première fois au monde,

permet d'engager la responsabilité de multinationales devant des tribunaux français pour des violations réalisées en dehors des frontières (lire p. 18). Ce travail a été poursuivi au niveau européen, où une directive sur le devoir de vigilance est actuellement en négociation. Tant que les sociétés transnationales continuent leur recherche de profit sans craindre d'être punies, il n'y aura aucune raison qu'elles modifient leur modèle économique. Le Collectif Éthique sur l'étiquette s'est également lancé dans des actions contentieuses. L'idée est d'utiliser le droit existant pour le faire évoluer, montrer les lacunes de l'arsenal législatif. Nous avons déposé plainte pour recel de crime contre l'humanité contre quatre enseignes liées au travail forcé des Ouïghours : Zara/Inditex, Uniqlo, le groupe SMCP (Sandro, Mage, Claude Pierlo) et Sketchers USA. La justice a décidé d'ouvrir une enquête et nous avons été auditionnés. Le droit est donc central, notamment pour ce qui concerne l'impunité des multinationales.

### Avez-vous un exemple de démarche citoyenne réussie?

**N. A.** : Le travail forcé des Ouïghours illustre bien ces démarches citoyennes. Cette question a émergé voilà trois ans, parce qu'il y a eu une mobilisation massive sur les réseaux sociaux, des interpellations, dont des députés se sont aussi saisis. Grâce à cela, aujourd'hui, on a un règlement en cours de discussion à l'Union européenne pour interdire l'entrée sur le marché unique des produits issus du travail forcé.

### Que peuvent faire les citoyens?

**N. A.** : Les citoyens influencent les politiques publiques. Ils peuvent se mobiliser avec les organisations qui défendent ces droits. Cela veut dire signer des pétitions, répondre à des appels à actions, rejoindre des collectifs locaux pour organiser des événements, interpellier des députés, faire du plaidoyer local à partir de celui mené par les organisations, pointer du doigt les enseignes sur les réseaux sociaux... En tant que consommateurs, nous devons être conscients de notre façon de consommer. Quand on peut, il faut éviter l'achat de vêtements bon marché ou de mauvaise qualité. Il faut arrêter de faire fonctionner le modèle Zara ou H&M, dont la surproduction cause des dégâts environnementaux. Il est utile de se diriger vers la seconde main, les fripes. Nous n'avons pas besoin d'autant de vêtements neufs, on peut donc privilégier des vêtements de qualité, qui vont durer plus longtemps, dans des matières naturelles ou, lorsqu'on le peut, privilégier de petites marques responsables. Ils sont plus chers, mais les vêtements durent plus longtemps. Il faudrait arrêter d'acheter du neuf, vu la durée de vie de nos vêtements, dire stop à la surconsommation. ♦

## Un plaidoyer citoyen

Le Collectif Éthique sur l'étiquette est un regroupement d'ONG, de syndicats et d'organisations de défense des consommateurs. Créé en 1995, sa mission est de défendre les droits humains au travail dans les chaînes de sous-traitance mondialisées de l'habillement. Il se définit comme un « collectif de plaidoyer citoyen ».



## INDUSTRIE TEXTILE

# « NOUS APPELONS À UNE PRESSION CITOYENNE »

ENTRETIEN AVEC NAYLA AJALTOUNI, déléguée générale du Collectif Éthique sur l'étiquette  
PROPOS RECUEILLIS PAR LAURENCE RIGOLLET, directrice du pôle Vie militante de l'ACAT-France

Le Collectif Éthique sur l'étiquette se bat depuis 1995 contre la *fast fashion*, la « mode jetable » qui, pour réduire toujours plus ses coûts, pollue en toute impunité et bafoue les droits des travailleurs et travailleuses. Ses outils : des actions de plaidoyer en faveur des droits humains dans le travail et de l'information des citoyens.

## ÉTHIQUE ET JUSTICE

DES ENTREPRISES  
RESPONSABLES

TEXTE **BERNADETTE FORHAN**,  
vice-présidente catholique de l'ACAT-France

S'il est heureux que les citoyens s'investissent pour amener les entreprises à respecter les droits fondamentaux des êtres humains et de la planète, il n'est pas inutile que le changement se fasse de l'intérieur. Il existe de nombreux outils à la disposition des dirigeants d'entreprise pour rendre leurs sociétés plus vertueuses dans ces domaines, ou, a minima, moins nocives.

Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) des Nations unies a émis des «Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme», approuvés en juin 2011 par le Conseil des droits de l'homme (CDH). Ils constituent la règle internationale et fournissent un cadre reconnu pour améliorer les pratiques, mais n'ont malheureusement aucun caractère contraignant.

Au-delà de ce type de textes, des entreprises ont décidé non seulement de s'investir dans le champ de la défense des droits, mais plus singulièrement d'emprunter le chemin périlleux de la réforme de la justice pénale. C'est le cas de la Responsible Business Initiative for Justice (RBIJ), organisation internationale à but non lucratif, qui travaille avec des entreprises pour défendre l'équité, l'égalité et l'efficacité des systèmes de sanction et d'incarcération.

**DU PLAIDOYER, PUBLIC OU DISCRET**

Au regard du principe que chaque être humain, quelle que soit sa situation, a droit au respect, à l'équité et à la dignité devant la loi, RBIJ fait le constat que, trop souvent, les systèmes de justice ne respectent pas cette norme inscrite dans les textes internationaux et, en réalité, discriminent et criminalisent à outrance les personnes les plus vulnérables. RBIJ accompagne

donc les entreprises qui ont le désir de participer à des actions de plaidoyer, publiques ou plus discrètes.

C'est ainsi que, dans le sillage de Richard Branson, fondateur de Virgin, plus de 250 chefs d'entreprise ont signé un texte, véritable argumentaire contre la peine de mort, se terminant par : «*Nous nous engageons à utiliser nos voix et notre poids en tant que chefs d'entreprise pour soutenir l'abolition de la peine de mort partout, en commençant par la signature de cette déclaration.*» Au sein même de RBIJ, les entreprises américaines se sont réunies pour lancer la Workforce and Justice Alliance (WJA). Elles considèrent qu'il est essentiel que leur engagement sur les questions de justice soit guidé par ceux qui travaillent sur le terrain, notamment ceux qui ont une expérience concrète du système judiciaire, au risque de voir leurs initiatives taxées de récupération hypocrite.

**À LA RACINE DU PROBLÈME**

Outre la recommandation faite aux entreprises d'installer leur siège social dans un état abolitionniste, WJA travaille sur deux grands axes à la suite de constats implacables.

Le premier concerne l'emploi des personnes sortant de prison : chaque année, 650 000 Américains sortent d'incarcération et se retrouvent exclus du marché du travail. Les personnes ayant un casier judiciaire ont cinq fois moins de chances d'être embauchées, alors même que 4 millions d'emplois sont à pourvoir.

Le deuxième vise à assécher le «*pipeline de la pauvreté à la prison*» en mettant en place un programme d'«*embauche de la première chance*» destiné à fournir un emploi rémunérateur à des jeunes à risque – sans travail, déscolarisés – avant qu'une incarcération ne se produise. Pour WJA, il s'agit de programmes «*gagnant-gagnant*». Les entreprises, particulièrement lorsqu'elles sont transnationales, ont une capacité d'action et d'influence non négligeable. Certaines d'entre elles montrent en s'engageant de la sorte qu'elles ont pris conscience de cette grande responsabilité dans le domaine des droits humains. ♦